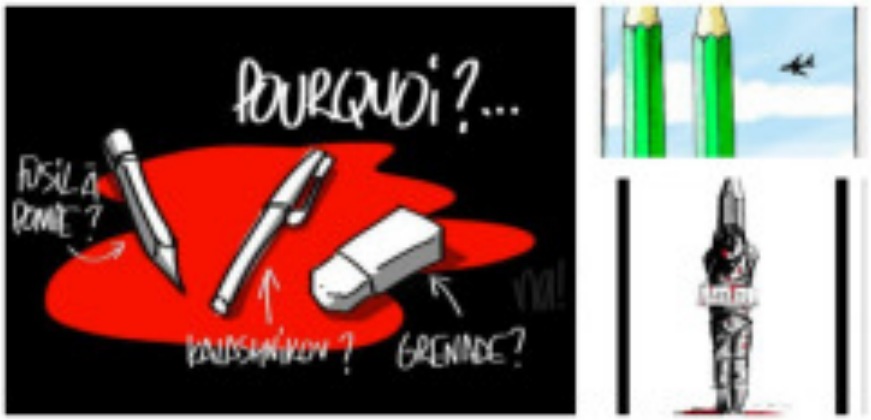
MS21 MOUVEMENT POUR UN SOCIALISME DU 21e SIÈCLE

Terrorisme et démocratie



Publié le 6 novembre 2015

Depuis plusieurs décennies, sous l'effet de la financiarisation de l'économie tout ce qui constitue les bases, la structure et le fonctionnement sain de notre société, du local au général est systématiquement raboté : l'enseignement, les libertés individuelles, les principes de souveraineté nationale et populaire, les services publics, les droits sociaux, les biens communs de la planète. Sommes-nous conscients de ce-qu'on nous confisque et finalement de ce que à quoi nous renonçons?

Au lendemain de la tuerie de Charlie Hebdo et de l'Hyper Casher en janvier 2015, le MS21 (*texte du 8 février 2015*) condamnait sans équivoque la barbarie de ces crimes, tout en regrettant que les auteurs de ces assassinats n'aient pu être jugés et non abattus purement et simplement par les forces de l'ordre. D'autres craintes étaient également exprimées, celles notamment de voir émerger de nouvelles lois sécuritaires et il apparaissait également nécessaire de clarifier les relations que notre pays entretient avec certains pays du Moyen-Orient (Arabie saoudite, Quatar, Turquie …) qui d'un côté apparaissent comme des partenaires politiques, économiques, et de l'autre n'hésitent pas à financer et soutenir des mouvements radicaux islamistes afin, entre autres, d'empêcher l'émergence de régimes démocratiques. Ces événements tragiques éclairaient enfin plus que jamais la nécessité de repenser un autre modèle de société pour prévenir les dérives criminelles constatées avec effroi et de replacer en son cœur les valeurs de la République d'égalité et de laïcité.

L'ouvrage récent du philosophe Michel Terestchenko (« *L'Ère des ténèbres* ») apporte une pleine confirmation des craintes exprimées par MS21 et l'on ne peut que conseiller la lecture de cet ouvrage qui trace des perspectives sombres de naissance de sociétés totalitaires.

1- L'exigence de justice et de droit

Face aux événements tragiques de janvier, seules deux personnes, Robert Badinter et Pierre Joxe, se sont exprimées publiquement pour que les auteurs des assassinats (les frères Saïd et Chérif Kouachi, Amedy Coulibaly) soient jugés. Or, comme dans l'affaire Mohammed Merah à Toulouse, tout semble indiquer qu'ils ont été exécutés, délibérément, « neutralisés » selon l'euphémisme plus que douteux prononcé par F. Hollande, pour que justice ne soit pas faite, comme s'il était primordial qu'ils ne parlent pas. Aucun responsable politique ne s'est par ailleurs interrogé sur les modalités d'action des forces de l'ordre qui auraient pu conduire à leur arrestation plutôt qu'à leur exécution. On peut faire le parallèle avec le cas du terroriste norvégien d'extrême droite, Anders Breivik qui provoqua une tuerie en juillet 2011 à Oslo et sur l'île d'Utoya, faisant 77 morts et plus de 150 blessés ; il fut capturé par les forces de l'ordre et jugé par un tribunal norvégien. En France, la voix de la Ministre de la justice fut inaudible pendant les événements de janvier, alors que tout homme, serait-il criminel, doit pouvoir bénéficier d'un procès équitable. Étrange et inquiétante contradiction de la France de Charlie, - celle de la marche républicaine -, symbole d'unité nationale, proclamant les valeurs républicaines de notre pays sans s'interroger sur l'exigence de justice et sur le fait que la peine de mort ait été abolie en France depuis plus de trente ans. Traiter les terroristes par l'élimination et la liquidation et non par la justice est l'expression d'une dérive totalitaire/sécuritaire de notre société. Il y a tout

lieu de redouter un risque de banalisation de l'exécution des coupables au détriment du jugement auquel ont droit ces derniers selon les lois de la République. C'est à la justice que revient le rôle prééminent de montrer aux citoyens qu'ils vivent dans un État de droit.

Face à la menace terroriste, latente ou réelle, se développe par conséquent une zone élastique de non-droit dont nul ne sait jusqu'où elle peut s'étendre. L'exemple nous vient évidemment des États-Unis qui au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, au nom de la légitime défense, prirent la décision de traquer dans le monde les combattants suspectés de liens avec le terrorisme, de les déporter et de les torturer dans des centres de détention et d'interrogatoire clandestins situés pour certains d'entre eux dans plusieurs pays de l'Union européenne, - Roumanie, Pologne, Lituanie-. La dénonciation, par la Commission sénatoriale américaine en 2014, de la torture pratiquée par la CIA n'a pas empêché par la suite, sous la Présidence de B. Obama, les campagnes d'exécutions extrajudiciaires à l'aide de drones, selon le principe : tuer plutôt que capturer, opérations qui occasionnent de multiples dommages collatéraux, selon l'expression consacrée, parmi les civils, hommes, femmes et enfants. L'une des méthodes d'élimination les plus implacables et les plus indignes consiste, une fois la cible atteinte, à faire agir à nouveau les drones armés contre ceux qui viennent porter assistance aux blessés.

2- Terrorisme et mondialisation

La lutte contre le terrorisme, sous l'impulsion des Etats-Unis, a pris le visage de la lutte du Bien contre le Mal - barbarie des mouvements djihadistes, obscurantisme - , de la lutte de la démocratie contre les régimes totalitaires, de la lutte des croyants contre les infidèles. Guerre sainte d'un côté, guerre contre la terreur de l'autre. La lutte contre le terrorisme est aussi et surtout prétexte à éliminer les oppositions : dirigeants qui refusent la soumission aux Etats-Unis, population civile palestinienne de Gaza , bombardée durant l'été 2014 par l'armée d'Israël. Dans cette confrontation, chaque camp prétend incarner le Bien et lutter contre le Mal. Si l'on veut sortir de ce manichéisme, il faut bien alors essayer d'analyser la genèse de cette situation, les violences de l'islamisme radical ne sont pas tombées du ciel. Si le terrorisme islamiste, dans toute sa violence insupportable, se présente comme l'expression d'une réaction à la domination impérialiste occidentale que certaines de ces sociétés ont connue tout au long de leur histoire, - la dernière en date étant l'invasion de l'Irak par la coalition des forces armées emmenée par les États-Unis -, il couvre aussi une autre forme d' impérialisme, celui des Monarchies du golfe.

Mais que cette violence soit le fait de jeunes élevés en France, ayant fréquenté les bancs de l'école républicaine, voilà qui suscite à présent

stupeur et interrogation.

Le parcours de jeunes terroristes peut relever d'une dérive sociale, chemin de déshérence et de petite délinquance, conduisant à la prison et à l'horizon de l'esprit du sacrifice dans la mort donnée et la mort reçue. Cet engagement radical trouve un terreau favorable chez un jeune individu qui aura été préalablement désocialisé. Certaines explications peuvent relever du mouvement de « déculturation » concomitant du processus de mondialisation. La thèse d'un lien entre la violence du jihad islamiste et la mondialisation économique néolibérale fondée sur la recherche seule du profit a été avancée dès 1995, les deux facettes constituant deux modalités, tout à la fois opposées dans leur idéologie, mais communes dans leurs effets, à savoir la mise en pièce systématique de la souveraineté des nations et des principes de la démocratie. La réactualisation de cette réflexion n'a pas eu lieu après les attentats de janvier 2015. Et ce ne sont pas les recommandations que l'on peut lire dans le « livret laïcité » envoyé par le ministère de l'éducation nationale aux chefs d'établissement et aux équipes éducatives de l'enseignement public qui vont aider ces jeunes à structurer une pensée cohérente de la société. En effet, on peut y lire en particulier : "*Il faut pouvoir éviter la confrontation ou la comparaison du discours religieux et du savoir scientifique. Dans les disciplines scientifiques (SVT, physique-chimie, etc), il est essentiel de refuser d'établir une supériorité de l'un sur l'autre comme de les mettre à égalité.*

3- La fausse réponse

La victoire de Ben Laden n'a pas été seulement l'effondrement des tours jumelles à New York, mais l'adoption quelques semaines plus tard du *Patriot Act* par le Congrès, c'est à dire la fragilisation des démocraties occidentales, dans leurs institutions, par le vote de lois qui laissent le champ libre à l'arbitraire de l'exécutif.

A ce titre, la crainte de voir se mettre en place de nouvelles lois sécuritaires en France dans le droit fil du « *Patriot Act* » étasunien ne fut pas sans fondement. Le Conseil des ministres publiait le 19 mars un communiqué (deux mois seulement après les attentats de janvier) présentant un nouveau projet de loi pour donner aux services de renseignement des moyens « à la hauteur de la menace terroriste ». Tout porte à croire que le gouvernement a utilisé les attentats de janvier 2015 comme prétexte pour faire adopter un projet, prêt sans doute depuis longtemps, dans la logique dénoncée par Naomi Klein dans son ouvrage désormais célèbre « *La Stratégie du Choc* ». Le renforcement des moyens d'action des services spécialisés était présenté comme s'inscrivant dans un cadre légal précis garantissant le respect des libertés publiques et de la vie privée. Mais de nombreuses organisations, comme la Ligue des droits de l'homme (LDH), le Syndicat de la

magistrature, l'Observatoire des libertés et du numérique ont dénoncé le caractère liberticide de cette loi, en particulier le bouleversement de l'ordre institutionnel au seul profit du pouvoir exécutif.

L'autorité judiciaire, « *gardienne des libertés individuelles* » selon notre Constitution, perd tout pouvoir dans ce domaine au profit du seul Conseil d'État. Tout le dispositif est placé entre les mains de l'exécutif. La nouvelle autorité administrative, la Commission de contrôle (CNCTR), chargée de veiller au respect du cadre légal fonctionne selon une logique inversée : un seul membre de la commission suffit pour autoriser ou non la recherche de renseignements, mais la majorité absolue des membres de la commission doit se prononcer pour y renoncer. Et en cas d'urgence, la décision se passe de l'avis de la commission. L'atteinte à la liberté individuelle devient ainsi la règle, la protection l'exception.

Par ailleurs, la loi sur le renseignement, adoptée en procédure accélérée le 24 juillet 2015, va bien au-delà de la lutte contre le terrorisme puisqu'elle englobe également les intérêts économiques et scientifiques de la France. La totalité des actes de l'Etat intervenus dans le cadre de cette loi sont couverts par le secret défense.

La loi sur le renseignement installe par conséquent un dispositif de contrôle des citoyens qui va bien au-delà des seules actions de lutte contre le terrorisme. C'est bien une atteinte aux principes de la démocratie.

4- Un pacte social et républicain à retrouver.

Les départs en Syrie et en Irak s'amplifient (doublement en un an) et les structures qui travaillent à la prévention des dérives djihadistes apportent des éléments d'informations précieux sur cette radicalisation au sein de la société française. Pour Alain Ruffion, psychanalyste engagé dans cette démarche, «*le fil rouge de l'engagement djihadiste est une recherche de sens et d'un idéal à la fois identitaire, religieux et politique, par opposition à une société française perçue comme injuste et discriminante*». Face à l'injonction massive de la quasi-totalité de la classe dirigeante et de ses alliés, de mettre en place des lois sécuritaires, les événements tragiques de janvier 2015 éclairent plus que jamais la nécessité de repenser un autre modèle de société.

Un modèle qui ne mette pas au centre de ses valeurs la compétitivité, le profit reposant sur l'exploitation du plus grand nombre, mais un modèle de société visant à l'égalité et à la fraternité, au bonheur commun. Contre les politiques utilisant, pour imposer le pouvoir de quelques uns, le chômage et la précarité, ce sont donc des politiques de plein emploi, de logement pour tous, de restauration de l'éducation, de la santé, des services publics qu'il

faut développer.

Il nous appartient donc aujourd'hui de contribuer à renouer le « contrat social » entre citoyens et entre les citoyens et leurs représentants. Celui-ci ne peut l'être, que si la souveraineté populaire et nationale est restaurée et que chaque citoyen puisse être réellement acteur de son destin.

Pour en savoir plus.

B. Barber (1995) *Jihad vs. McWorld, Terrorism's Challenge to Democracy.* Ballantine Books, New-York

M. Berrée (traduction) et al. (2014) *La CIA et la torture. Le rapport de la commission sénatoriale américaine sur les méthodes de détention et d'interrogatoire de la CIA,* Ed. Les Arènes.

T. Grillet (2015) *Homère, Virgile, indignez-vous !* Ed. First.

Parlement européen (2014) *Rapport sur le programme de surveillance de la NSA, les organismes de surveillance dans divers Etats membres et les incidences des droits fondamentaux des citoyens européens et sur la coopération transatlantique en matière de justice et d'affaires intérieures.* Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, rapport rendu le 21 février 2014.

O. Roy (2002) *L'Islam mondialisé*, Seuil, Essais, Paris.